



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question écrite n° 62449

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les soins procurés en oncologie pédiatrique. La prise en charge des enfants atteints d'une pathologie cancéreuse est un enjeu de santé publique qui nécessite l'attention vigilante des pouvoirs publics. Chaque année, le cancer touche en moyenne 2 500 enfants et adolescents. Pour y remédier, le ministère de la santé avait ouvert en 2004 l'unité d'oncologie pédiatrique de Garches, améliorant le fonctionnement de ce service qui existait précédemment à l'hôpital Avicenne de Bobigny. Or, la fermeture décidée de ce service d'oncologie ne contribue qu'à diminuer les soins prodigués à ces enfants, d'autant que ces derniers recevaient des traitements individualisés et particulièrement efficaces, à l'opposé de la « standardisation » des essais thérapeutiques. Ainsi, la fermeture du service prive les patients de leur droit de pouvoir choisir librement leur médecin et leurs traitements. Pourtant, la directive européenne de 2013 sur les essais thérapeutiques dispose que l'intérêt collectif au bénéfice de la science ne doit en aucun cas passer au-dessus de celui du patient. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les alternatives proposées à ces enfants atteints du cancer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62449

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6561

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)